



**ADOUR COTEAUX**

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

9, avenue François Mitterrand 65600 SEMEAC  
Tél. 05 62 36 56 84 - Fax 05 62 36 93 12  
Bureaux ouverts tous les jours  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30  
Le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30  
Fermés samedi, dimanche et jours fériés

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux et le treize octobre le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge DUFFAU

Date de la convocation : 06 octobre 2022

Date de la publication : 20 octobre 2022

Secrétaire de séance : Monsieur SOLANET Bernard

### Etaient présents :

ZYTYNSKI Christian- LABORDE Philippe – SOLANET Bernard – DUFFRECHOU Denis –  
LAFFAYE Jean – DESPAUX Stéphanie – SAVIN Claudine – LAPASSET Jean-Louis –  
CAZABAT Jean-Pascal – JOURET Christian- FOUREL Valérie – MASSET Didier –  
LAZARO Joseph – FOURCADE Didier – DUFFAU Serge – DUPONT Raymond – CAME Colette -

### **Objet : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2023**

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au vote du budget, l'absence de budget exécutoire entraîne automatiquement le report des crédits d'exploitation aux mêmes montants que ceux de l'année précédente. En revanche, pour les crédits d'investissement, le Comité Syndical doit l'autoriser expressément, dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de continuité de service pour la réalisation de branchements individuels,  
Considérant la nécessité de démarrer au plus tôt les travaux de réhabilitation des réservoirs afin de travailler en dehors des périodes de pointe de consommation, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de voter les crédits suivants :

INVESTISSEMENT	MONTANT	POSTE BUDGETAIRE
Réhabilitation des canalisations des réservoirs d'Orleix et d'Oléac-debat	130 000 €	Article 21311
Réalisation de branchements	80 000 €	Article 2315

Séméac le 20 octobre 2022

Le Président

Serge DUFFAU

